Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200065571-20251215-2025_12_95-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

Séance du quinze décembre 2025

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq
A dix-neuf heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	17

Date de la convocation
08/12/2025

Date d'affichage
08/12/2025

Numéro de la Délibération :
2025-12-95

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, Christine BENOT, Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Nicolas BENOIT, Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE

Absent(e)s excusé(e)s : Antoine STEVENS a donné pouvoir à Corinne LE BIHAN

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Demande de DETR-DSIL 2026 pour le projet d'extension et de restructuration de l'école (phase 2)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Mireille Chrisostome de la commune déléguée de Laniscat était initialement prévu en 3 phases mais que pour des raisons de coût, il a été revu en 2023 et que finalement il se fera en 2 phases.
Néanmoins, l'objectif du projet reste identique : résoudre les problèmes de sécurité et de confort tant sur le plan fonctionnel que sur le plan énergétique.
Il rappelle que pour la phase 1 des travaux, qui consistait en la construction de la salle de sieste et des deux nouvelles classes ainsi qu'au changement de chaudière, une subvention a été accordée en 2023 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Cette demande concerne la deuxième phase qui débutera en janvier 2026 et correspond à la restructuration et à la rénovation énergétique du bâtiment actuel.

Le coût prévisionnel total est estimé à 1 425 589 € HT (soit 1 151 589 € HT pour les travaux et 274 000 € pour les honoraires et études)

La phase 2 du projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200065571-20251215-2025_12_95-DE

Le plan de financement total prévisionnel de l'opération est le suivant :

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
maîtrise d'œuvre	**224 000,00 €**
études	**50 000,00 €**
travaux	**1 053 207,00 €**
Aléa	**98 382,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**1 425 589,00 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR 2026 demandée	40 000,00 €	2,81 %		
DSIL 2026 demandée	40 000,00 €	2,81 %		
DETR 2023	182 500,00 €	12.80 %		05/04/2023
DSIL 2023	120 000,00 €	8.42 %		20/06/2023
Fonds vert	70 000,00 €	4,91 %		21/09/2023
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	193 929,00 €	13,60 %		
Conseil régional	100 000,00 €	7,01 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**746 429,00 €**	**52,36 %**		
AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	**H.T.**			
Dons	0,00 €			
Aides privées	0,00 €			
Autres : CAF	59 160,00 €			
Autres : MSA	107 000,00 €			
Sous-total aides non publiques	166 160,00 €			
PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**			
Fonds propres	23 000,00 €			
Emprunt	490 000,00 €			
Crédit bail ou autres	0,00 €			
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €			
Total autofinancement	**513 000,00 €**			

35,99 %

Total Financement H.T.	**1 425 589,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200065571-20251215-2025_12_95-DE

Le plan de financement prévisionnel de la **phase 2** se présente comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
maîtrise d'œuvre	**81 984,00 €**
études	**18 300,00 €**
travaux	**373 207,00 €**
Aléa	**48 382,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**521 873,00 €**

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	40 000,00 €	7,66 %	12/2025	
DSIL demandée	40 000,00 €	7,66 %	12/2025	
Fonds vert	59 500,00 €	11,40 %		21/09/2023
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €	0,00 %		
Conseil régional	0,00 €	0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**139 500,00 €**	**26,73 %**		

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres : MSA	107 000,00 €
Autres : CAF	59 160,00 €
Sous-total aides non publiques	166 160,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	132 256,65 €
Emprunt	83 956,35 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	**216 213,00 €**

41,43 %

Total Financement H.T.	**521 873,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200065571-20251215-2025_12_95-DE

Pour rappel, 70 000 € de subvention au titre du fonds vert ont été accordés sur la base de 290 000 € HT de dépenses éligibles sur l'ensemble du projet.
Aussi, les dépenses éligibles de la phase 2, pour la demande de DETR/DSIL 2026, sont estimées à 131 589 € HT.

L'échéancier de réalisation de la phase 2 est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2026
Date prévisionnelle de fin des travaux : mai 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la réalisation du projet présenté ci-dessus.
- Approuve les plans de financements présentés ci-dessus pour la totalité de l'opération et pour la phase 2
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2026 pour la phase 2 du projet.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	